

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 23 septembre 2025*

#### PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- FORTIN Céline donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- GOASTER Samy, JÉGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

#### **Délibération n°2025-080**

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 6

#### **CULTURE**

#### **QUAI DES RÊVES – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE SIMONE VEIL ET LE LYCÉE HENRI AVRIL**

Le théâtre municipal Quai des Rêves a pour mission de développer l'éducation artistique et culturelle (EAC), afin de favoriser l'ouverture des jeunes à la création, de nourrir leur curiosité, de leur permettre de découvrir différents modes d'expression artistique et d'acquérir une véritable culture commune. L'éducation artistique et culturelle contribue ainsi à former des citoyens éclairés, sensibles et critiques, capables d'appréhender le monde contemporain dans toute sa diversité.

Le collège Simone Veil bénéficie du label EAC. L'une des priorités de l'établissement est de proposer à chaque élève un véritable parcours de spectateur, construit et progressif, qui favorise l'accès aux œuvres et aux artistes tout au long de leur scolarité.

Depuis deux ans, l'établissement a ouvert deux classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>. Cette dynamique appelle à être consolidée et enrichie, notamment en réfléchissant à la mise en place de passerelles entre collégiens et lycéens, en lien avec le lycée Henri Avril et Quai des Rêves.

Il paraît ainsi pertinent de réfléchir collectivement à la manière dont le lycée Henri Avril peut prendre le relais et offrir une continuité dans le parcours d'Éducation Artistique et Culturel des élèves intégrant le lycée.

La proximité géographique des deux établissements scolaires et le Quai des Rêves constitue un atout considérable, les élèves pouvant s'y rendre facilement à pied, favorisant ainsi une fréquentation régulière.

Afin de renforcer cette relation, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat avec chacun des établissements, pour une durée d'une année, renouvelable deux fois un an. Celle-ci précise l'implication respective du collège, du lycée et du Quai des Rêves dans le cadre du Parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Considérant les projets de convention de partenariat culturel, transmis aux conseillers municipaux,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités du partenariat entre d'une part la commune et le collège Simone Veil et, d'autre part, la commune et le lycée Henri Avril,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 06 OCT. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 06 OCT. 2025**

**De la publication le 06 OCT. 2025**

*Handwritten signature in blue ink.*  
*For the Mayor,*  
*By delegation,*

Jérôme DENIS

Directeur Général des Services